



**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 18 JUIN 2024
CMCAS Loire
COMPTE RENDU – RELEVÉ DE DECISIONS**

EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER 2023 AU 31 DECEMBRE 2023

ORDRE DU JOUR

- Point n° 1 Mise en place de l'Assemblée Générale
- Point n° 2 Appel des délégués
- Point n° 3 Approbation du relevé de décisions de l'Assemblée Générale du 15 juin 2023 (vote)
- Point n° 4 Présentation du rapport moral du Président de la CMCAS LOIRE
- Point n° 5 Approbation du rapport moral du Président (vote)
- Point n° 6 Présentation du rapport financier du Trésorier Général de la CMCAS LOIRE
- Point n° 7 Présentation du rapport de la Commission de Contrôle Financier (C.C.F.)
- Point n° 8 Approbation des comptes 2023 (vote)
- Point n° 9 Election des membres de la prochaine Commission de Contrôle Financier (vote)
- Point n° 10 Approbation des vœux émis par les SLVie pour 2024 (vote)
- Point n° 11 Présentation des souhaits émis par les SLVie pour 2024
- Point n° 12 Questions diverses

NB : le Rapport d'Activités 2023 relatif à cette Assemblée Générale et qui est mentionné sur le présent compte-rendu est consultable sur le site internet de la CMCAS LOIRE : <https://loire.cmcas.com/>



ASSEMBLEE GENERALE DU 18 JUIN 2024

Animateurs de l'Assemblée Générale :

- Simon LOISEAU – *Président de la CMCAS Loire (CGT)*
- Richard ARNAUD – *Trésorier Général de la CMCAS Loire (CGT)*
- Charlotte MOURIER – *Secrétaire Générale de la CMCAS Loire (CGT)*
- Patricia BAROU – *Administratrice de la CMCAS Loire (CFDT)*
- Marion TARGE – *Administratrice de la CMCAS Loire (FO)*
- Laurent BOUILLET – *Secrétaire Général adjoint de la CMCAS Loire (CFE-CGC)*

POINT N° 1 : MISE EN PLACE DE L'ASSEMBLEE GENERALE – PRESIDENCE

Ouverture de la séance à 14h10 par Simon LOISEAU – Président de la CMCAS LOIRE.

Des remerciements sont adressés aux représentants du Territoire : M. GROBEL (DIT plaque Rhône Alpes), M. DAVID (Chef de Cabinet Rhône Ain Loire), M. PERRONE (Directeur Opérationnel), les personnels du Territoire M. Thomas DI STEFANO (Technicien de gestion) M. Rémi TROY (service maintenance) et au personnel de la CMCAS LOIRE, ainsi qu'à tous les bénéficiaires venus assister à l'Assemblée Générale 2024.

La Présidence de séance de l'Assemblée Générale 2024 est cette année assurée par M. Laurent BOUILLET (CFE/CGC).

POINT N° 2 : APPEL DES DELEGUES

Laurent BOUILLET procède à l'appel des délégués de SLVie convoqués et vérifie qu'ils sont tous en possession de leur carton de vote (*pour rappel : seuls les délégués sont habilités à participer aux différents votes lors de l'AG*).

20 délégués sont présents à l'ouverture de séance sur un total de 31 délégués convoqués.

Le quorum de 25% est atteint ($31 \text{ délégués} \times 25\% = 8 \text{ délégués}$ minimum doivent être présents pour effectuer les différents votes).

Voir en annexe la liste des délégués convoqués.

POINT N° 3 : APPROBATION DU RELEVÉ DE DECISIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 15 JUIN 2023

Laurent BOUILLET signale une inversion des Points 3 et 4 de l'ordre du jour de la présente AG ; la lecture du rapport moral du Président vient d'être faite (*voir ci-après*), alors qu'il était normalement prévu le vote d'approbation du relevé de décisions (compte-rendu) de l'Assemblée Générale du 15/06/2023.

Il est procédé au vote.



<u>Vote :</u>				
Approbation du relevé de décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15/06/2023.	CONTRE	ABSTENTION	POUR	TOTAL
TOTAL	0	7	12	19

1 délégué « non-votant ».

Le relevé de décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15/06/2023 est approuvé à la majorité des délégués votants.

POINT N° 4 : PRESENTATION DU RAPPORT MORAL DU PRESIDENT DE LA CMCAS LOIRE

Lecture du rapport moral de/par Simon LOISEAU – Président de la CMCAS Loire (cf Rapport d'Activités 2023 page 3).

POINT N° 5 : APPROBATION DU RAPPORT MORAL DU PRESIDENT DE LA CMCAS LOIRE

Laurent BOUILLET propose aux délégués l'approbation du rapport moral de Simon LOISEAU – Président de la CMCAS Loire, dont la lecture vient d'être faite.

<u>Vote :</u>				
Approbation du rapport moral du Président de la CMCAS Loire	CONTRE	ABSTENTION	POUR	TOTAL
TOTAL	0	0	17	17

3 délégués « non-votants ».

Le rapport moral du Président de la CMCAS Loire est approuvé à l'unanimité des délégués votants.

POINT N° 6 : PRESENTATION DU RAPPORT FINANCIER DU TRESORIER GENERAL DE LA CMCAS LOIRE

Intervention de Richard ARNAUD – Trésorier Général de la CMCAS Loire, qui remercie vivement M. Thomas DI STEFANO – Technicien de Gestion du Territoire présent ce jour, pour sa collaboration et son soutien tout au long de l'année.

Richard ARNAUD explique le dérouler de la présentation du rapport financier et notamment les votes qui devront être réalisés à la suite, par les délégués présents (reliquat budgétaire et résultat comptable) ceci en respectant des termes très précis et règlementaires, où sont inscrites des notions de résultat comptable et total du bilan.

- Lecture du rapport financier du/part le Trésorier Général pour l'exercice clos au 31/12/2023 (cf Rapport d'Activités 2023 page 16).

Conformément aux règles de fonctionnement en vigueur et selon l'Article 25 des Activités Sociales, la cession du Comité de Coordination des CMCAS a procédé à la répartition des ressources prévisionnelles entre les différentes CMCAS, pour l'exercice budgétaire du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023, en prenant en compte la superficie de chacune d'entre elles et le nombre de bénéficiaires pensionnés et actifs.

Concernant la CMCAS Loire, pour l'exercice 2023, les demandes formulées sur les fiches projet/budget représentaient la somme de 394 595 €. Cependant, la CMCAS Loire a reçu une enveloppe budgétaire d'un montant de 194 729,50 € seulement. Ce budget a été réparti entre les différentes commissions, SLVie, charges administratives et réserves d'investissements.

Depuis plusieurs années, cette dotation globale ne permet pas, lors du budget primitif, d'établir un budget équilibré.

Le Conseil d'Administration compose donc avec des impasses budgétaires au mois de décembre ; pour pallier ces impasses, le Conseil d'Administration compte sur le reliquat budgétaire de l'année précédente, ré injecté lors du budget complémentaire n° 1 lors du Conseil du 25/04/2023. Tous les budgets demandés pour 2023 ont été actés par le Conseil d'Administration.

L'exercice 2023 de la CMCAS Loire s'est terminé avec un résultat comptable déficitaire de 90 911,73 €.

Le résultat comptable déficitaire s'explique par une année pleine d'activités (post covid) et une dotation toujours en baisse.

- Ventilation du budget 2023 : lecture et commentaires (*cf Rapport d'Activités 2023 page 16*).
- Lecture et commentaires divers sur les différents graphiques des SLVie et Commissions (*cf Rapport d'Activités 2023 pages 17 à 26*).

Explications des graphiques présentés dans le livret d'AG 2023 :

- ◆ SLVie : Le graphique représente le budget alloué pour l'année (26145,00 €), le montant consommé (14950,98 €) et le reliquat en fin d'année (11194,02 €).

La SLVie 02 est très active et on peut s'en féliciter. Les SLVie 3 et 5 fonctionnent doucement. Les SLVie 1 et 4 ont plus de peine à fonctionner, ce qui est dommage.

Certaines activités n'ont pas pu être réalisées, d'autres n'ont malheureusement pas attiré de public. Cependant de belles réalisations et réussites ont eu lieu cette année.

- ◆ Commission Pensionnés : budget total alloué de 30710,00 €, un montant consommé pour 24234,82 € et un reliquat de 6475,18 € seulement, soit presque 79 % de budget consommé. On peut remercier les responsables de ces sections. Quelques activités ne se sont pas déroulées durant l'année 2023 malgré tout.

Intervention de Gérard PHILIPPON qui mentionne que les données chiffrées reportées sur le Rapport d'Activités 2023 ne correspondent pas à la réalité. L'activité concernée « Journée découverte » n'est pas déficitaire comme il est mentionné (solde : - 547,68 €).

Réponse de Richard ARNAUD : les chiffres sont transmis par notre service gestion. Il ne peut pas donner d'explication dans l'immédiat.

Après recherches, il s'avère qu'une facture AN-1 a été comptabilisée sur l'AN + 1 (montant 957 €) d'où l'écart de montant et un résultat négatif. Si on rapproche cette somme de la ligne concernée, tout rentre dans l'ordre et l'activité n'apparaît plus déficitaire.

- ◆ Commission Santé Solidarité : budget total alloué : 20500 € (réseau solidaire, dons et aides solidarité, séjours bleus et aînés, permanences assistante sociale pour les inactifs), un montant consommé de 15764,82 € (soit 76,9 %) et un solde de 4735,13 €.

Intervention de Simon LOISEAU qui souligne le travail important réalisé par le service d'assistante sociale dédié aux pensionnés et mis en place depuis 2 ans maintenant, mais également du réseau solidaire (assuré par des bénévoles).

Richard ARNAUD adresse ses remerciements à tous les membres de la commission pour leur implication.

- ◆ Commission Formation Communication : cette commission regroupe les formations des élus, les cotisations d'adhésion à l'IFOREP, la communication globalement (site internet, le journal L'ENCAS 42, l'envoi des e. mailings) son budget annuel : 16 800,00 € (utilisé à presque 68 %).

Pas de formations suivies par les élus sur l'exercice.

- ◆ Commission Activités Culturelles et Sportives : Elle regroupe un grand nombre d'activités (*cf Rapport Activités p. 22/23*). Budget annuel : 48 495 € (soit 79,86 % de consommé). Très bon résultat de cette commission.

- ◆ Commission Patrimoine : cette commission fonctionne très bien. Des remerciements sont adressés à ses membres.



La commission concerne l'entretien du patrimoine de la CMCAS Loire mais également les différents investissements réalisés.

Montant du budget annuel : 142 350 €, consommé : 89679,48 € (soit 63%) et reliquat : 52670,52 €

Richard ARNAUD énumère chacun des sites de la CMCAS Loire et détaille pour chacun les travaux réalisés ou prévus.

- . LE TRANSVAL
- . ST JULIEN : investissement réalisé pour l'achat du site à ENGIE en décembre 2023, pour un montant total de 39000 €.
- . CIVIER
- . LEZIGNEUX : investissement réalisé pour les travaux de réfection de la toiture en octobre 2023, montant des travaux : 33540 €).
- . ETANG DE LA GIMOND
- . ROCHE LA MOLIERE
- . LEZIGNEUX
- . Locaux de la CMCAS Loire (rue des Aciéries)

Malgré les 2 investissements réalisés, seulement 63% du budget alloué a été consommé (moins de travaux que prévu sur les sites du Transval, Civier et St-Julien).

- ◆ Charges administratives : concerne diverses charges notamment les loyers de la CMCAS Loire rue des Aciéries, l'entretien des locaux, des véhicules, les assurances, carburant véhicules, locations photocopieurs, etc...
Budget annuel : 59240 €, consommé : 55773,38 € (soit 94 %).

Richard ARNAUD signale un point de surveillance sur ces charges administratives ; il s'agit des 2 contrats « copieurs » souscrits auprès de la société RISO il y a plusieurs années. Ceux-ci seront résiliés dans les jours qui viennent car ils ont pour échéance juin 2025 et ne seront renouvelés en aucun cas.

Intervention de M. René GARCIA au sujet des contrats « copieurs » ; le Président refait un point des éléments du dossier et rappelle la fin des contrats en 2025.

Concernant la machine à affranchir, un nouvel équipement a été installé afin de réduire le coût de location auprès des services postaux.

Les « frais d'élus » correspondent à des dépenses réalisées notamment pour les repas organisés lors des réunions du Conseil d'Administration et des commissions, à des frais de déplacements d'élus ou de bénéficiaires pour assister à des réunions, aux casse-croûtes organisés lors d'opérations où des bénévoles nous donnent un coup de main (petits travaux d'entretien, commandes de vins, etc).

Simon LOISEAU en profite pour adresser des remerciements aux bénévoles (très souvent inactifs) qui œuvrent tout au long de l'année pour l'entretien de notre patrimoine et de nos sites notamment, mais également pour l'organisation des activités.

Gérard PHILIPPON intervient pour mentionner le fait que pour la fête des mères, une demande de budget a été « refusée » à la SLVie 05. Ils ont fait en sorte malgré tout de maintenir cette activité et ont renouvelé l'opération pour « la distribution d'une rose après un goûter » ce malgré la décision du Conseil d'Administration.

Simon LOISEAU rappelle le contexte du refus budgétaire « fête des mères » remplacée par « la journée des femmes » pour toutes les bénéficiaires de la CMCAS Loire.

- ◆ Commission Jeunes Agents : Arbres de Noël nord et sud, aides aux activités sportives, séjours ski... Le Festival des Energies représente une grosse réussite pour l'année 2023.
L'organisation des arbres de Noël n'est pas simple, encore plus pour le secteur nord dont le budget n'est pas élevé et avec lequel il est difficile d'organiser une activité.

Richard ARNAUD présente les bilans actif et passif de la CMCAS Loire, le compte de résultat charges et produits (*cf Rapport d'Activités p. 28/29/30/31*).

Une lecture est faite du commentaire du Cabinet d'audit BDO sur la présentation des documents communiqués par la CMCAS Loire, reconnus réguliers et sincères par le cabinet.

Simon LOISEAU encourage les personnes présentes à adresser des remerciements à Richard ARNAUD pour son engagement tout au long de l'année.



A la suite de ces diverses interventions, la parole est laissée à René GARCIA membre de la Commission de Contrôle Financier (C.C.F.).

Celui-ci annonce au préalable, qu'il souhaite mettre fin de sa mandature en qualité de membre de la C.C.F.

Il adresse ses remerciements à l'ensemble des élus avec lesquels il a collaboré depuis de nombreuses années, ainsi qu'au service gestion.

Une lecture du rapport rédigé par la C.C.F. le 30 avril 2024 est faite (*cf Rapport d'Activités 2023 page 27*).

Richard ARNAUD reprend la parole pour évoquer le sujet des « prêts d'honneur » accordés aux bénéficiaires par la CMCAS Loire. Les dossiers actuels et dont le règlement (remboursement) n'est pas régulier sont en cours de régularisation, des courriers recommandés ont été envoyés à certains pour demande de régularisation du restant dû ; le service action sociale fait en sorte de comprendre d'où vient le souci des retards de paiements.

Intervention de Serge FAYARD : depuis 40 ans qu'il siège à la CMCAS, le dossier des prêts d'honneur a toujours été récurrent car le problème est que « certains n'ont pas d'honneur ».

Richard ARNAUD reprend la parole au sujet de l'annulation des prêts d'institution. Malgré notre investissement et les relances aux bénéficiaires pour incitation à participer, malheureusement, par manque d'inscriptions à l'activité, l'engagement pris par la CMCAS Loire pour la réservation d'une institution doit être annulé... et des pénalités nous sont appliquées par la CCAS ou les organismes avec lesquels nous avons contractualisé.

Point abordé par Jean-Michel BOYER concernant SOULAC : la facture n'a toujours pas été récupérée auprès du magasin LECLERC.

Réponse de Richard ARNAUD : nous sommes toujours en discussion avec le magasin à ce jour, ce n'est pas normal mais indépendant de notre volonté.

En fin d'intervention et avant les 2 votes d'approbation des comptes 2023, Richard ARNAUD remercie les membres de la C.C.F. pour leurs travaux de contrôles et de vérification des comptes de la CMCAS Loire.

POINT N° 8 : APPROBATION DES COMPTES 2023

1^{er} VOTE : APPROBATION DES COMPTES CLOS AU 31/12/2023

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport moral et financier, approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et donne quitus au conseil pour sa gestion dudit exercice. Cette résolution est adoptée par 16 voix des délégués votants.

<u>Vote n° 1 :</u>				
Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.	CONTRE	ABSTENTION	POUR	TOTAL
TOTAL	0	2	16	18

2 délégués non-votants. *Cette résolution est adoptée à la majorité des délégués votants.*



2^{ème} VOTE : AFFECTATION DU RESULTAT

L'Assemblée Générale décide l'affectation du résultat comptable déficitaire de 90 911,73 € de l'exercice clos le 31 décembre 2023 en Réserves Diverses Activités.

<u>Vote n° 2 :</u> Affectation du résultat comptable déficitaire de 90 911,73 € de l'exercice clos le 31/12/2023 en « réserves diverses activités ».	CONTRE	ABSTENTION	POUR	TOTAL
TOTAL	0	0	19	19

1 délégué non-votant. *Cette résolution est adoptée à l'unanimité des délégués votants.*

Richard ARNAUD remercie l'assistance pour son attention et sa participation.

Suspension de séance à 15h40

Reprise de séance à 15h55

POINT N° 9 : ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE CONTROLE FINANCIER (C.C.F.)

Liste des membres de la C.C.F. actuelle :
Mme Claire DUMAS (CGT)
M. Philippe COLOMB (CGT)
M. René GARCIA (FO)
Mme Pauline TRUPHEME (CFE/CGC)
M. Jean-Michel BOYER (CFDT)

<u>Vote :</u> APPROBATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION DE CONTROLE FINANCIER (C.C.F.) 2025 : - Mme Claire DUMAS (CGT) - M. Philippe COLOMB (CGT) - M. René GARCIA (FO) - Mme Pauline TRUPHEME (CFE) - M. J-Michel BOYER (CFDT)	CONTRE	ABSTENTION	POUR	TOTAL
TOTAL	0	0	18	18

2 délégués non-votants. *La composition de la C.C.F. 2025 est approuvée à l'unanimité des délégués votants.*

Simon LOISEAU remercie les membres de la C.C.F. pour leur dévouement et implication.

POINT N° 10 : APPROBATION DES VŒUX EMIS PAR LES SLVie POUR 2024

Rappel du Président : les vœux sont destinés à la CCAS, les souhaits sont destinés à la CMCAS ; chacune des organisations formule ses réponses à la suite.



- ✓ SLVie 1 Pas de vœu formulé.
- ✓ SLVie 2 Pas de vœu formulé.
- ✓ SLVie 3 Pas de vœu formulé
- ✓ SLVie 4 Pas de vœu formulé.
- ✓ SLVie 5 Pas de vœu formulé.

Etant donné qu'aucun vœu n'est formulé par les SLVie pour 2024, aucun vote d'approbation n'est réalisé par les délégués à l'occasion de la présente Assemblée Générale.

POINT N° 11 : PRESENTATION DES SOUHAITS EMIS PAR LES SLVie POUR 2024

- ✓ SLVie 1 « *Que la CCAS respecte l'organigramme de notre Territoire et que tous les postes soient pourvus sur la CMCAS Loire.* »
- ✓ SLVie 2 Pas de souhait formulé.
- ✓ SLVie 3 Pas de souhait formulé
- ✓ SLVie 4 Pas de souhait formulé.
- ✓ SLVie 5 Pas de souhait formulé.

Laurent BOUILLET prend la parole pour la lecture des réponses de la CMCAS Loire aux souhaits 2023 et des réponses de la CCAS aux vœux 2023 :

a) REPONSES DE LA CMCAS AUX SOUHAITS 2023 des SLVie (cf Rapport d'Activités 2023 page 50).

SLVie 01 – Souhait n° 1 : « *Que la CCAS respecte l'organigramme de notre territoire et que tous les postes soient pourvus sur la CMCAS Loire.* »

Réponse de la CMCAS : « A l'heure actuelle, avec le Plan de Sauvegarde de l'Emploi que la CCAS a été contrainte de mettre en place suite à la décision des employeurs de fermer une quarantaine de restaurants d'entreprises, les postes dans notre CMCAS ne peuvent être pourvus. »

SLVie 02 – Souhait n° 1 : « *Les bénéficiaires de la SLVie 02 souhaitent que la CMCAS Loire envoie systématiquement les activités (et relances) au fil de l'eau par courriel à tous les OD (ciblés) qui ont fourni une adresse mél.* »

Réponse de la CMCAS : « *Ceci a un coût ; nous publions les activités dans notre journal L'ENCAS 42, sur le site de la CMCAS Loire, sur la page Facebook et elles sont affichées dans l'ensemble des SLVie. Nous utilisons le moyen de diffusion appelé DOLIST sur demande, quand une activité a besoin d'un coup de pouce, quand il reste de la place, ou quand nous sommes en retard sur notre communication.* »

SLVie 02 – Souhait n° 2 : « *Il est apparu lors de l'Assemblée générale de SLVie que si des OD avaient fait le choix de recevoir L'ENCAS 42 en papier par envoi postal et non par mél, suivant les extractions faites, ils ne recevaient pas de fait certaines informations envoyées par mél en nombre par la CMCAS. Les bénéficiaires de la SLVie 02 souhaitent donc que la CMCAS Loire se saisisse de ce « bug informatique ».* »



Réponse de la CMCAS : « Nous avons fait remonter cette réclamation au Territoire afin que le problème soit résolu. Malheureusement, des bugs persistent. Par conséquent, ne pas hésiter à contacter la CMCAS. En ce qui concerne les envois postaux, bien briefier votre facteur car bien souvent, les enveloppes nous reviennent avec l'indication « NPAI » (N'habite Pas à l'Adresse Indiquée) les facteurs confondent nos enveloppes avec de la pub et comme sur certaines boîtes il est marqué « Stop Pub » ils retournent l'envoi à l'expéditeur (la CMCAS Loire). »

SLVie 02 – Souhait n° 3 : « Après le vote du Budget Prévisionnel des activités de décembre, les bénéficiaires de la SLVie 02 souhaitent que la CMCAS Loire, au travers de L'ENCAS 42 de février par exemple, communique l'ensemble des Séjours CMCAS envisagés sur l'année en cours par les différentes SLVie et Commissions (lieu, durée, période envisagée...) »

Réponse de la CMCAS : « Nous avons omis ce souhait en début d'année. Mais je rappelle que souvent, la date précise de l'activité annoncée n'est pas définie. Donc cela ne nous paraît pas simple pour accéder à cette demande. »

SLVie 02 – Souhait n° 4 : « Les élus du Bureau de la SLVie 02 souhaitent que le catalogue « Les régions proposent » soit mis à disposition de chaque SLVie et chaque Commission organisant des voyages, en format papier dès sa sortie. »

Réponse de la CMCAS : « Le catalogue est à disposition à la CMCAS dès que celui-ci nous est envoyé. Il est consultable et photocopiable sans problème auprès des techniciens séjours activités. »

SLVie 05 – Souhait n° 1 : « Eclairage automatique du parking. »

Réponse de la CMCAS : « Ceci a un coût, la Commission Patrimoine s'emparera du dossier afin d'examiner la faisabilité, le coût, etc... »

SLVie 05 – Souhait n° 2 : « Cafetière pour les locaux des professionnels CMCAS »

Réponse de la CMCAS : « Le nécessaire a été fait, une cafetière est mise en place. »

b) REPONSES DE LA CCAS AUX VŒUX DES SLVie PROPOSES LORS DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 15 JUIN 2023 (cf rapport d'activités page 51)

SLVie 02 – Vœu n° 1 :

Rappel du vœu n° 1 : « Les réservations *Campeur Libre* se font au dernier moment. Lors d'un appel, par exemple 2 jours avant son arrivée, un petit coup de téléphone, il reste de la place, « je » réserve donc.

Problème mécanique du camping-car, panne « je » téléphone le jour J que « je » ne peut venir.

« Je » n'ai pas payé en amont une réservation qui en théorie ne doit pas être prise par le Centre CCAS ; par contre, une dizaine de mois après, la CCAS « me » fait payer ces 3 nuits.

« J' » explique la situation, mais les CGV du catalogue ne prévoient pas ce type de situation.

« Je » dois absolument réaliser le règlement pour ne pas être en Rouge vis-à-vis de mon NIA.

Il s'avère impossible d'y échapper. « Je » paye ainsi un séjour auquel je n'ai pas participé et sur lequel une réservation ne peut se faire !

Tout est paradoxal. Ce n'est pas la somme qui est importante sur ce cas, c'est le principe. Quelle(s) solution(s) peut(vent) être apporté(e)s à ce type de situation ? (Situation pas si isolée que cela) ».

Réponse de la CCAS :

Malgré la règle sur les conditions d'annulation dans les conditions générales, nous sommes vigilants sur ces situations. Nous remboursons par exemple quand la réservation et l'annulation ont lieu à 24H d'intervalle. Lorsque le séjour est débuté, en principe pas de remboursement puisque la place ne peut être récupérée par un autre bénéficiaire (un problème de véhicule peut se produire pour se rendre sur un séjour classique et nous ne remboursons pas non plus dans ce cas).

SLVie 05 – Vœu n° 1 :

Rappel du vœu n° 1 : « Lors de la réservation d'un enfant d'agent de moins de 26 ans, pour un séjour 18-25 ans, 30 jours avant le départ, l'offre des villages vacances est très restreinte (environ 10 villages vacances). Certains villages vacances apparaissent à l'offre, pour les enfants d'agent, mi-juillet voir début août, ce qui ne permet pas et complique à ces enfants de prévoir leur séjour.

Nous demandons que tout au long de l'année, la totalité des places disponibles sur tous les villages vacances CCAS, en convention et accessibles à la réservation directe soit proposée en temps et en heures pour permettre aux enfants d'agents de pouvoir préparer leur séjour.

Sachez que beaucoup d'agents court-circuitent le système en réservant à leur nom, sans y aller, ou s'arrangent directement avec le village vacances. ».

Réponse de la CCAS :

La priorité est donnée aux familles, les AD 18/26 ans bénéficient des places disponibles 30 jours avant la date de début de séjours.

A la suite de la lecture des réponses aux souhaits et vœux formulés par les SLVie pour l'année 2023 et des réponses faites par la CMCAS Loire et la CCAS, Simon LOISEAU indique à l'assistance que pour l'année 2024, un seul souhait a été émis. En effet, seule la SLVie 01 a transmis un souhait qui est le suivant :

« Que la CCAS respecte l'organigramme de notre territoire et que tous les postes soient pourvus sur la CMCAS Loire ».
Il s'agit du même souhait que la SLVie 01 avait déjà formulé en 2023.

A ce sujet, Simon LOISEAU explique que la DGEC (Direction Générale de l'Environnement et du Climat) a négocié avec la CCAS 1750 emplois au niveau national ; nous sommes aujourd'hui dans une réflexion type « ré organisation » ou « réforme » afin de trouver diverses solutions, pour que perdurent nos emplois et la satisfaction des bénéficiaires. Sur la Loire 2 ou 3 postes sont vacants ; nous sommes « bloqués » jusqu'en janvier 2025 par le Plan de Sauvegarde de l'Emploi mis en place pour la Restauration Méridienne, pour envisager toute création de poste. Aujourd'hui, pour nous permettre de gérer les colos/convoyages de l'été 2024, 2 emplois vacants ont été délocalisés temporairement à Lyon au Territoire, afin de renforcer l'activité importante sur la période (contrats type « accroissement d'activité »).

Le Président ajoute qu'une réflexion est en cours pour la réorganisation de la plaque Rhône Alpes.

POINT N° 12 : DIVERS

a) Redécoupage du Territoire

Simon LOISEAU indique qu'un travail a déjà été réalisé pour l'étude de faisabilité d'une récupération par la Loire de certaines zones du territoire DPR (Dauphiné Pays du Rhône) : récupération de l'Arbresle et de la Vallée du Gier. La proposition est aujourd'hui entre les mains de DPR.

La Cours des Comptes nous avait déjà signifié que le nombre de CMCAS au niveau national était trop important ; il n'y a plus à l'heure actuelle, que 67 CMCAS, au lieu de 69 il y a encore un an. Pour information, selon encore la Cours des Comptes, leur nombre devrait être ramené à 42 CMCAS en France... Cela paraît très compliqué au niveau des implantations géographiques, tant pour l'organisation des activités que pour les réunions des commissions, etc.



b) Moyens bénévoles

Concernant les heures MB, Simon LOISEAU signale qu'un suivi est fait au niveau du SGE (Secrétariat Général des Employeurs) et de la CMCAS Loire.

Aujourd'hui, les heures non utilisées sont redistribuées aux membres d'autres commissions. La seule commission qui ne soit pas impactée par cette procédure est la Commission Santé Solidarité ; ses membres bénéficient d'un nombre d'heures attribué en début d'année qui ne sera pas modifié en raison de la charge de travail généré.

En revanche, les commissions Jeunes Agents et Communication ont reçu moins d'heures. La Commission Jeune Agents car elle ne gère pas la Festival des Energies cette année, contrairement à l'an dernier. La Commission Communication n'a guère d'heures car c'est surtout Richard ARNAUD qui traite le dossier, notamment notre site internet et ses mises à jour.

c) ULVF

Intervention de M. Serge FAYARD : il souhaite démissionner de l'organisme ULVF. Il interpelle de président afin de savoir si celui-ci a reçu une convocation afin d'assister à l'assemblée générale de ULVF ?

Réponse du Président : il confirme à Serge FAYARD qu'il a bien réceptionné son courrier d'information sur sa prochaine démission. Quant à ULVF, la CMCAS Loire ne cotise plus auprès de l'organisme étant donné qu'il existe déjà un partenariat au niveau national avec la CCAS. Une extraction des participants à ULVF sur la Loire avait d'ailleurs démontré qu'aucun bénéficiaire ne faisait appel à l'organisme, d'où l'arrêt de l'adhésion.

Le Président a questionné ULVF pour savoir s'il y avait encore un intérêt pour la CMCAS Loire de siéger à leur conseil d'administration ? Aucune réponse de leur part n'a été reçue à ce jour.

d) MUTUELLE DE France / CSMR

Autre point abordé par Serge FAYARD concernant son adhésion à la Mutuelle de France, dont il est administrateur également. 100 familles adhéraient à la mutuelle, il n'y en a plus que 65 aujourd'hui. Habituellement le Président de la CMCAS Loire participait à l'assemblée générale de cette mutuelle. Qu'en est-il aujourd'hui ?

Réponse de Simon LOISEAU : il n'a pas souvenir que le Président de la CMCAS Loire participait à ce type d'assemblée mais il en prend note. Il rappelle cependant que les pensionnés de la CMCAS Loire ont été sollicités pour adhérer à la CSMR (SOLIMUT).

e) COMMISSION DES PENSIONNES DE ROANNE – Représentation syndicale

Intervention de Gérard PHILIPPON : la Commission des Pensionnés de ROANNE n'est représentée aujourd'hui que par l'organisation CGT. Il regrette que la CFDT ne soit plus présente aux réunions (idem pour FO ou CFE/CGC). C'est une bénéficiaire CFDT qui tenait le rôle de secrétaire de la commission ; depuis son départ, plus aucun compte-rendu n'est rédigé. Pour Gérard PHILIPPON ce poste est vacant et il refuse que ce soit un représentant CGT qui assure la fonction. Le poste reste non pourvu.

Réponse de Patricia BAROU (CFDT) : si la CFDT n'est pas représentée à cette commission, c'est qu'aucun pensionné CFDT n'est présent sur le secteur Roannais.

Simon LOISEAU : si une personne de n'importe quel bord souhaite s'investir auprès d'une commission, d'une SLVie ou autre, il ne voit aucun problème à ce que cette personne en devienne membre et s'investisse à la place d'une autre. C'est préférable à la « politique de la chaise vide », tous syndicats confondus.

Intervention de M. Gérard DUMAS : à une certaine époque, nous avions des commissions, des sections, avec beaucoup plus d'implication, de participants. Il faut se poser la question : pourquoi cela a-t-il changé ? Est-ce du fait de la suppression de la CMCAS Roanne ?



Réponse de Simon LOISEAU : il faut se rappeler qu'à une époque, les jeunes sortant des écoles étaient « délocalisés » et envoyés travailler sur d'autres territoires. Cela créait une obligation d'implication dans les activités sociales pour connaître et rencontrer du monde, se socialiser. Aujourd'hui, les jeunes sont embauchés sur leur lieu de vie, ils ont déjà un tissu social avec des activités, des amis. Ceux qui s'investissent dans les activités sociales sont ceux qui ont été portés par les « anciens » qui les leurs ont fait découvrir.

f) CENTRES DE VACANCES - Fermeture annuelle

Intervention de René GARCIA : les centres de vacances ferment trop tôt en fin de saison, bien souvent dès la fin août. Ne pouvons-nous pas avoir une action auprès de la CCAS pour changer cela ?

Une réflexion nationale est en cours sur le sujet pour mettre en place une ouverture élargie des sites de vacances sous exploitation CCAS.

Tous les points de l'ordre du jour ayant été traités, le Président remercie l'assistance pour sa participation et clôture l'assemblée générale 2024.

Clôture de l'Assemblée Générale Ordinaire à 16h48

La date de la prochaine ASSEMBLEE GENERALE de la CMCAS LOIRE
sera communiquée ultérieurement.

Simon LOISEAU
Président de la CMCAS Loire

Charlotte MOURIER
Secrétaire Générale



ANNEXE : LISTE DES DELEGUES CONVOQUES A L'AG DU 18/06/2024

	DELEGUES (Nom, Prénom)	Organisation Syndicale	Présent	Absent	Excusé
1	AZAG Djamila	CFDT	X		
2	BONNEFOY Gilles	CGT	X		
3	BONNEVIALLE Agnès	CFDT	X		
4	BROSSY Alain	CGT	X		
5	CHARDIGNY Annick	CFDT	X		
6	CHARRAT Pierre	CGT	X		
7	CHOMIENNE Serge	CGT	X		
8	CHOVET Eric	CGT			X
9	COURBON Daniel	CFDT			X
10	DAUPHIN Nicolas	FO			X
11	DUMAS Gérard	FO	X		
12	FOUILLOUSE Patrice	CGT			X
13	FRAISSENON André	CFDT	X		
14	GIDROL Joselyne	CFDT	X		
15	GUINAND Pierre	CFDT	X		
16	JOUAUX Marie	FO	X		
17	JOURNET François Xavier	CGT			X
18	LARDON Philippe	CGT	X		
19	LEFAURE Yoann	CGT		X	
20	MARTIAL Jean-Paul (remplaçant de M. Daniel CARTIER)	CGT	X		
21	MONTCLARET Michel	CFDT	X		
22	MOUSSY Louis	CGT			X
23	PARISSE Christian	CGT	X		
24	PERRIER Bernard	CGT	X		
25	PIN Lionel	CFDT	X		
26	POYATOS Jean-Louis (remplaçant de M. Jacques BONNEFOUX)	CGT	X		
27	PROVERA André	CGT	X		
28	RAVEL Gérard	CGT			X
29	RIOUT Elodie	CGT			X
30	SUC Auguste	CFDT	X		
31	VIAL Mathieu	CGT		X	
32	-	-			

Organisation Syndicale	Nombre de délégués convoqués	Nombre de délégués présents	Nombre de délégués absents	Nombre de délégués excusés
CGT	18	10	2	6
CFDT	10	9		1
FO	3	2		1
CFE	0			0
Totaux	31	21	2	8